



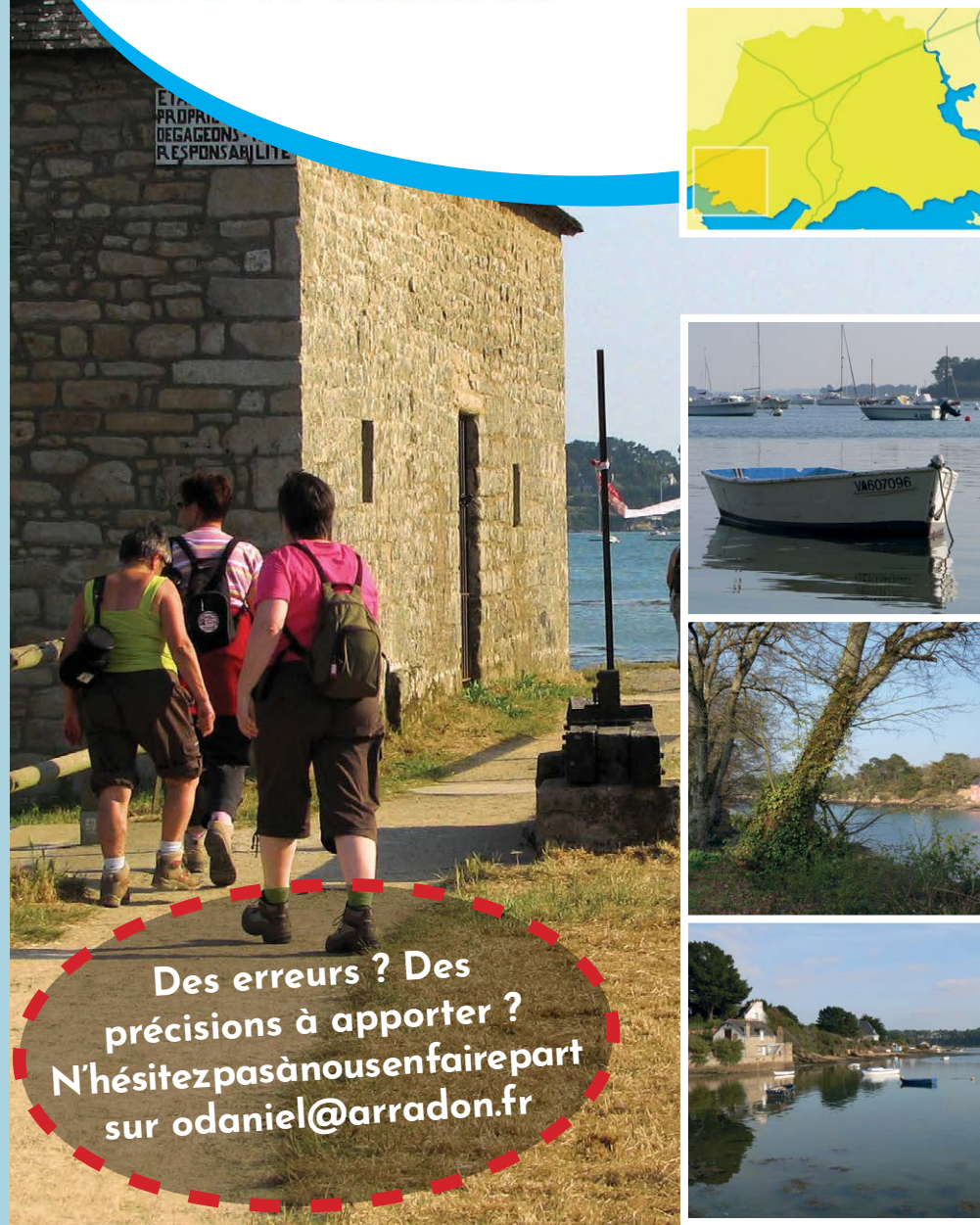
Arradon

GOLFE DU MORBIHAN

Circuit des 2 moulins

Randonnée piétonne en boucle, en 4 heures

11 km



Des erreurs ? Des précisions à apporter ?
N'hésitez pas à nous en faire part
sur odaniel@arradon.fr



Repère Km	Circuit des deux moulins
0 km	Départ de la mairie.
	Contourner la mairie par l'impasse du Raquer sur 150 m. Au bout de l'impasse prendre légèrement à droite le sentier sur 170 m puis prendre à gauche dans la rue du vieux chêne. Prendre à droite dans l'allée du verger de Kerglas. Continuer sur le sentier qui contourne les maisons jusqu'à la table d'orientation.
1 km	Continuer le chemin jusqu'au chemin de Kerglas (route goudronnée), jusqu'au giratoire de la Brèche.
	Traverser la RD au niveau du giratoire et longer la RD dans l'autre sens sur le chemin de Kerauil sur 250 m jusqu'au chemin de la ferme de l'étang.
2 km	Tourner à droite dans le chemin de la ferme de l'étang puis continuer sur 300m et tourner à gauche dans le sentier.
3 km	Au bout du sentier vous arrivez rue de Kerhoré.
4 km	Continuer tout droit sur 700m. Longer le long mur du château de Kerran (à votre gauche). Vous arrivez au lieu dit le Vilihen. Là, après le virage, prendre à gauche le chemin piéton qui longe la route du Gréo.
	A la sortie du chemin piéton continuer tout droit sur la route du Gréo et tourner à la 3ème à gauche chemin du lavoir, puis à gauche chemin d'Irus, puis à droite chemin du Golfe jusqu'à la chapelle saint Martin puis, prendre la rue de la chapelle. Tourner à gauche rue saint Martin (vous pourrez y admirer un ancien lavoir/fontaine).
5 km	Prendre la 2ème à gauche route de Mané Habus. Continuer le cheminement, puis prendre le chemin à gauche entre deux champs.
6 km	Tourner à gauche sur le sentier côtier.
7 km	Suivre ensuite le chemin côtier puis après 500m environ tourner à gauche chemin du Golfe, puis prendre à droite chemin du lavoir.
8 km	Prendre à droite route du Gréo puis encore à droite chemin des sources. Continuer sur le chemin côtier puis prendre à gauche pour rejoindre le chemin de Quirion
9 km	Prendre à droite le sentier des douaniers (au bout du chemin vous arrivez aux tourelles de Pen er Men, en face vous pouvez admirer l'île d'Irus).
10 km	Continuer tout droit sur la route de Pen er Men, puis prendre à droite le chemin de la lande sur 100m, puis aller tout droit (le sentier longe l'anse de Pen Meil).
11 km	Au moulin du Paluden, passer la digue puis au bout du chemin remonter la rue du Paluden et tourner à droite chemin de Kervhero (panorama sur l'anse de Pen Meil).
	Suivre la route et au stop, traverser la RD puis remonter toute la rue François Jarlégan pour arriver dans le centre bourg.

Code du randonneur

Restons sur les sentiers : Dans la nature, seul le sentier est le territoire de l'homme. Restez sur les chemins, évitez le piétinement des espèces. Ne prenez pas de raccourcis et respectez les espaces fragiles.

Gardons les chiens en laisse : Nous le considérons comme un ami, les animaux sauvages le perçoivent comme un prédateur !

Pour le confort et la sécurité de tous, gardez vos animaux de compagnie en laisse.

Récupérons nos déchets : Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas.

Choisissez les produits que vous utilisez. Ramassez et ramenez vos déchets avec vous. Soyez volontaire pour préserver notre environnement.

Partageons les espaces naturels : La randonnée n'est pas la seule activité pratiquée sur les chemins. Partagez l'espace naturel avec les autres activités et restez attentifs aux autres usagers.

Laissons pousser les fleurs : Elles sont plus jolies dans leur milieu naturel que dans un bouquet. N'arrachez pas de fleur, de bourgeon ou de jeune pousse mais apprenez à reconnaître la faune et la flore dans leur environnement naturel.

Soyons discrets : Les animaux sauvages ne sont pas habitués à entendre nos bruits. Restez discrets pour avoir une chance de les apercevoir. Ne touchez jamais un jeune animal, sa mère l'abandonnerait.

Préervons nos sites : Soyez acteur de la qualité vos sites de randonnée ! Un panneau défectueux, un problème de pollution, un besoin de sécurisation... prévenez la mairie.

Ne faisons pas de feu : Le feu représente un danger pour le randonneur et pour la nature. Respectez les consignes et en cas d'incendie, appelez le 18 ou le 112 .